|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | HOME-C-3 |
| Numéro de poste Sysper: | 350823 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Esther POZO VERA  3e trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes l’unité de la DG Migration et affaires intérieures chargée de la politique en matière d’asile et de réfugiés. La tâche principale de l’unité est de contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un régime d’asile européen commun, dans lequel l’accès à la protection internationale est garanti de manière harmonisée pour les demandeurs d’asile dans l’ensemble de l’Union. Nous jouons un rôle essentiel pour apporter une réponse européenne à la crise migratoire actuelle, en mettant en œuvre des mesures d’urgence à court terme et en élaborant une vision à moyen et à long terme d’une approche européenne commune fondée sur un partage équitable des responsabilités entre les États membres. Les tâches spécifiques comprennent notamment: assurer le suivi de la mise en œuvre de l’acquis actuel, notamment en fournissant des orientations et un soutien aux États membres, ainsi qu’au moyen d’infractions; préparer et négocier un ensemble ambitieux de propositions législatives visant à réformer l’acquis, un nouveau pacte sur l’asile et la migration; contribuer à la dimension extérieure de la politique d’asile, en assurant la liaison avec les États membres, le HCR et d’autres parties prenantes; gérer les relations de la Commission avec l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (EUAA), basée à Malte. L’unité est également chargée de la mise en œuvre et du suivi de la décision d’exécution du Conseil instaurant une protection temporaire des personnes fuyant la guerre en Ukraine ainsi que de l’élaboration et du suivi de mesures visant à assurer la protection des enfants migrants, y compris les enfants demandeurs d’asile ainsi que les autres enfants qui ne sont pas ressortissants de l’UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons des tâches intéressantes pour un expert national détaché dans le domaine de l’asile. Il sera chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l’évaluation des évolutions politiques et législatives qui ont une incidence directe sur les demandeurs d’asile et les réfugiés ou sur les enfants migrants. Ses responsabilités spécifiques pourraient inclure la responsabilité de suivre l’évolution de la situation dans les États membres, de contribuer à faire en sorte que l’UE soit en mesure de réagir efficacement aux crises en matière d’asile et de fournir une expertise sur le régime d’asile européen commun. Les tâches pourraient comprendre: soutien à l’élaboration de textes législatifs ou de documents d’orientation et à la négociation avec les autres institutions; rédiger des supports de communication sur la politique d’asile; le suivi de la transposition par les États membres de la législation en matière d’asile et de son application; contribuer à l’élaboration de lignes directrices et d’autres mesures visant à soutenir la bonne mise en œuvre de la législation en matière d’asile; assurer la liaison avec les autorités des États membres, l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (EUAA), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et diverses parties prenantes. Il implique également la coordination avec d’autres unités de la DG et la participation à des réunions avec les autres institutions et à des réunions/conférences publiques.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue motivé, flexible et axé sur l’esprit d’équipe qui soit disposé à:

* Contribuer au développement de la politique de la Commission européenne à l’égard des personnes en quête de protection internationale;
* Contribuer à la mise en œuvre et au suivi cohérents du régime d’asile européen commun, en contact étroit avec les autorités des États membres, l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (EUAA), le HCR et d’autres parties prenantes;
* Contribuer à la poursuite du développement de la dimension extérieure de la politique de l’UE en matière d’asile.
* Possède une expérience acquise dans l’administration nationale ou les services gouvernementaux dans le domaine de la politique d’asile et de la migration;
* Est capable de travailler efficacement au sein d’une équipe avec d’autres collègues, avec d’autres services de la Commission, ainsi qu’avec d’autres institutions et parties prenantes;
* Avoir de bonnes capacités de rédaction, d’analyse et de communication;
* La connaissance pratique de l’anglais est une nécessité**.**

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)